

DEC123238DR07

Décision portant cessation de fonctions de Mme Nadine Chaumerliac chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision DEC113081DR07 du 12 janvier 2012 nommant Mme Nadine Chaumerliac, chargée de mission auprès du délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} octobre 2012, aux fonctions de chargée de mission exercées par Mme Nadine Chaumerliac auprès du délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne, pour représenter, en Auvergne, le délégué régional en tant que de besoin au sein des instances locales des partenaires académiques, des collectivités territoriales et des acteurs socio-économiques, des instances de pilotage des projets mis en œuvre dans le cadre du PIA et participer à la rédaction puis au suivi de la convention de site.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Rhône Auvergne.

Article 2 ou 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs